

Crédit de Fr. 149'000.- pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site pour la Maison de l'Enfance, à la rue du 24-Septembre 3, permettant d'ouvrir 25 places supplémentaires

1. PRÉAMBULE

Dans sa réponse à la question écrite 2.08/10 du groupe CS-POP-Verts au Conseil de Ville datée du 4 octobre 2010, le Conseil communal indiquait être à la recherche d'un site pour l'ouverture à court terme de 30 places d'accueil supplémentaires pour la Maison de l'Enfance. Ce site a désormais été trouvé à la rue du 24-Septembre 3 et la demande de crédit pour les travaux d'adaptation et l'équipement en mobilier fait l'objet du présent message.

2. BESOINS DE LA MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'Enfance dispose à ce jour de 91 places d'accueil réparties sur 4 sites : Gar'onze, Dorlotine, Ludovie et Orangerie. Force est cependant de constater que la liste d'attente s'étend toujours plus ; actuellement, ce sont 120 enfants de tous âges qui sont en demande de placement (ce qui correspond à un besoin de 45 places) et de nouvelles demandes sont déposées chaque mois. L'insuffisance de places dans la structure d'accueil des crèches à Delémont est donc largement établie.

Le Conseil communal s'attèle depuis plusieurs années à trouver la meilleure solution pour répondre à la demande et plusieurs rapports ont été produits. Actuellement, un groupe de travail étudie le regroupement de toutes les unités de la Maison de l'Enfance sur un site centralisé sur les terrains du Ticle, en relation avec d'autres activités socioculturelles. Ce projet est encore au stade de la réflexion et ne pourra pas être fonctionnel avant 5 ans. Notons pour être complet qu'un rapport d'un groupe de travail avec un pré-projet réalisé par un architecte se propose à fin 2008 de réaliser la Maison de l'Enfance centralisée sur le site des anciens Abattoirs. Ce pré-projet est en veilleuse dans l'attente d'une décision quant aux idées qui ont germé depuis sur le site du Ticle sous l'impulsion du CREA.

La demande étant urgente, le Conseil communal a validé le 27 septembre 2010 un rapport à l'attention du Canton pour l'ouverture à court terme d'une nouvelle structure d'accueil. Le 18 novembre 2010, la Commission cantonale de l'action sociale s'est prononcée favorablement pour l'ouverture de 30 places supplémentaires, décision qui a été ratifiée par le Gouvernement jurassien.

Des contacts sérieux avaient été noués avec le propriétaire d'un bâtiment en zone industrielle La surface de 490 m² permettait d'accueillir sans problème les 30 places octroyées par le Canton. Alors que l'on s'acheminait vers la signature d'un contrat à fin décembre 2010 avec en parallèle la préparation d'un message à destination du Conseil de Ville, le propriétaire revenait subitement sur ses engagements oraux et signait rapidement un bail avec un autre locataire.

Dès janvier 2011, des appels ont été lancés tous azimuts pour trouver de nouveaux locaux et de nombreuses visites ont été effectuées par le Département en charge du dossier avec l'étroite collaboration du Service UETP. Après une étude approfondie des dossiers, il s'est avéré que l'urgence commandait de trouver une solution pour la rentrée du mois d'août 2011, tout en étudiant d'autres pistes qui permettraient à moyen terme de répondre aux besoins de placement en crèches.

Des locaux relativement bien adaptés ont été trouvés en vue d'une location. Toutefois, ceux-ci ne peuvent accueillir que 25 places sur les 30 octroyées par le Canton. Dans ce sens, le 24 février dernier, la Commission cantonale de l'action sociale a été informée que la Commune de Delémont, prise à la gorge par une liste d'attente conséquente (plus de 120 enfants), ne répondant donc que partiellement à des besoins avérés avec ces 25 places, reviendrait à la charge dans le courant 2011 pour la création de nouvelles places. Une requête pour 25 places supplémentaires est tout à fait réaliste.

3. SITUATION, ACCESSIBILITE ET CONFIGURATION DES LOCAUX

Le bâtiment de la rue du 24-Septembre 3 accueille pour l'instant, au 1^{er} étage et sur une surface approximative de 280 m², l'Office des poursuites de la République et Canton du Jura, qui est en cours de déménagement. Le bâtiment, construit au début des années 1990 et propriété de la Caisse de pensions de la RCJU, est parfaitement entretenu. La surface à disposition permet d'accueillir au maximum 25 places pour des enfants de tous âges (4 mois à 8 ans). L'accessibilité en voiture privée

est complétée par une desserte fréquente et régulière du quartier par les transports publics. Les espaces extérieurs et les sous-sols font également partie du bail à loyer et seront aménagés afin de répondre aux besoins de la Maison de l'Enfance.

Le bail sera signé pour une première échéance de 5 ans. Le Conseil communal et les services concernés poursuivront immédiatement leur réflexion dans le but d'ouvrir une nouvelle antenne de la Maison de l'Enfance en zone industrielle, permettant de loger la totalité des places qui ont ou seront dans l'intervalle accordées par les instances cantonales.

La nouvelle structure à la rue du 24-Septembre 3 et le projet en zone industrielle ne remettent pas du tout en cause les projets d'implantation d'une Maison de l'Enfance centralisée sur le site du Ticle (CREA) ou des anciens Abattoirs.

4. TRAVAUX D'ADAPTATIONS, COÛT D'INVESTISSEMENT ET FRAIS D'EXPLOITATION

Les représentants de la Maison de l'Enfance, du Service ASJEL et du Service UETP ont effectué une analyse des locaux et ont dressé la liste des travaux d'adaptations nécessaires et des besoins en équipement et mobilier. Les coûts ci-dessous ont été estimés par la Caisse de pensions RCJU dans une fourchette de +/- 15 %, avec la TVA à 8 % et indexés au taux de mars 2011.

1	<u>Cloisons intérieures</u> Démolition et pose de nouvelles cloisons	en francs 6'400.-
2	<u>Peinture</u> Peinture des murs et des plafonds	10'000.-
3	<u>Installations électriques</u> Rénovation et adaptations des installations électriques, y c. fourniture et pose de luminaires	23'000.-
4	<u>Installations sanitaires</u> Fourniture et pose de nouveaux appareils sanitaires, y c. raccords et modifications	12'500.-
5	<u>Revêtements de sols</u> Rhabillage des sols avec linoléum après démolition des cloisons intérieures	3'000.-
7	<u>Cuisine et menuiserie intérieures</u> Fourniture et pose d'un agencement de cuisine avec appareils et 2 portes intérieures	28'000.-
8	<u>Clôture extérieure</u> Fourniture et pose d'une clôture en treillis autour des surfaces extérieures mise à disposition de la crèche	23'000.-
9	<u>Nettoyage</u> Nettoyage des locaux à la fin des travaux	3'000.-
10	<u>Lave-linge et sèche-linge</u> Fourniture et pose d'un nouveau lave-linge et sèche-linge dans le local buanderie au sous-sol.	10'000.-
11	<u>Mobilier</u> Équipement initial en mobilier, matériel éducatif, de bureau, de nettoyage, jeux extérieurs, y c. cabanon de rangement	40'000.-
12	<u>Divers et imprévus</u>	10'100.-
	<u>TOTAL</u>	169'000.-
	Participation de la CPJU	<u>20'000.-</u>
	TOTAL GENERAL	149'000.-

Il faut préciser que ces interventions ont été longuement discutées entre les parties concernées, afin de réduire les coûts au minimum. Les négociations ont permis d'obtenir une participation considérable de la part de la Caisse de pensions RCJU.

A titre indicatif, nous présentons ci-dessous une estimation des frais d'exploitation, calculés annuellement :

	en francs
• loyer (sans charges liées à l'investissement ci-dessus)	47'000.-
• charges des locaux. consommations de combustible, électricité et eau, contrats d'entretien	6'000.-
• charges du personnel, y compris charges sociales selon les normes cantonales : éducatrices, administration, cuisine, employé de maison, stagiaires	642'000.-
• charges de fonctionnement : entretien et renouvellement du mobilier et du matériel éducatif, alimentation, produits de nettoyage, prestations de service, animation et perfectionnement	<u>18'000.-</u>
Frais d'exploitation annuels	713'000.-

Afin de pouvoir ouvrir au plus vite la nouvelle institution, la demande de permis de construire, intégrant le changement d'affectation, a été déposée avec une légère anticipation à l'acceptation du Conseil de Ville.

5. FINANCEMENT

Ce crédit, prévu dans le plan des investissements 2011-2014 mais non chiffré, sera financé par voie d'emprunt dont la charge maximale s'élèvera à Fr. 19'300.- (3 % + 10 %). Selon les informations reçues du Service cantonal de l'action sociale, une subvention de la part de la Loterie Romande est envisageable sur l'investissement initial, à hauteur de 25 % sur les travaux d'adaptations (soit Fr. 27'225.- calculés sur Fr. 108'900.-) et de 50 % sur le mobilier et matériel (soit Fr. 20'000.- calculés sur Fr. 40'000.-) ; le cas échéant, cette subvention sera portée en diminution des frais d'investissement. La prise en charge par la Municipalité de travaux usuellement assumés par le propriétaire (rafraîchissement des peintures en particulier) permet d'intégrer les coûts y relatifs dans le subventionnement.

Tant les charges financières liées aux frais d'investissements ainsi que les frais de fonctionnement seront acceptées à la répartition des charges cantonales.

Sous réserve de confirmation, la Confédération verse également une subvention d'impulsion pour faciliter le lancement d'une nouvelle institution, estimée à Fr. 80'000.- (Fr. 40'000.- sur deux ans).

6. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le projet a été présenté à la Commission des affaires sociales et du logement et à la Commission des finances qui l'ont préavisé favorablement. Le préavis de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement sera donné oralement lors de la séance.

Ce projet permet de répondre à une demande largement établie et répétée à plusieurs reprises à la tribune de Législatif delémontain, en profitant d'une opportunité unique de mise à disposition de locaux bien situés et adaptés aux besoins de la Maison de l'Enfance.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger